

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

**Séance régulière** tenue ce **dixième jour de janvier 2000**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Marie St-Cyr  
Madame France P. Couture  
Monsieur Armand Verville  
Monsieur Richard Pellerin  
Monsieur Jean-Guy Beauvillier

sous la présidence de Monsieur Raymond St-Pierre, maire, formant quorum. Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

#### **1-1-2000 Approbation du procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition de Jean-Marie St-Cyr, appuyée par Jean-Guy Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 1<sup>er</sup> décembre, 6 décembre et 20 décembre 1999.

ADOPTÉE

#### **2-1-2000 Ratification des chèques**

Sur une proposition de Armand Verville, appuyée par Richard Pellerin, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

- En date du 21 décembre 1999
  - nos 9CH001248 à 9CH001255 153 132.31 \$
- En date du 6 janvier 2000
  - nos 9CH001256 & 9CH001257 12 163.64 \$
- En date du 6 janvier 2000
  - nos 9CH001258 à 9CH001260 21 484.42 \$
- temps supplémentaire des périodes 9951 & 9952 & 2001

ADOPTÉE

### **3-1-2000 Approbation des comptes**

Sur une proposition de Jean-Marie St-Cyr, appuyée par France P. Couture, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

- En date du 10 janvier 2000
- nos 0CH000001 à 9CH0000062 78 349.22 \$

Fonds des dépenses en immobilisation

- En date du 10 janvier 2000
- no 9CH200000 369.61 \$

ADOPTÉE

### **4-1-2000 Affectations de crédits – Dépenses incompressibles et engagements**

Sur une proposition de Richard Pellerin, appuyée par Jean-Guy Beauvillier, il est unanimement résolu d'affecter les crédits nécessaires en 2000 pour les dépenses incompressibles et les engagements suivants :

- a) Salaires des employés tels qu'établis par résolution, contrats ou convention et versés sur une base hebdomadaire;
- b) Rémunération et allocation des membres du conseil versées sur une base mensuelle;
- c) Remboursement des emprunts à long terme et des intérêts tels qu'établis sur chacun des billets contractés;
- d) Engagement de crédit avec Récupération Gaudreau Inc. tel qu'établi par le contrat signé en décembre 1996, sur une base mensuelle;
- e) CRSBP – Mauricie-Bois-Francs-Lanaudière Inc. : contribution de **15 428.00\$** (plus taxes)
- f) Dépenses engagées pour les services rendus par les fournisseurs suivants :
  - Biolab
  - Télébec Itée
  - Hydro-Québec
  - Gaz Métropolitain
  - Bell Mobilité Cellulaire
  - Bureau de la publicité des droits
  - Fonds des pensions alimentaires
  - Receveur Général du Canada
  - Ministre du Revenu du Québec
  - CARRA
  - Financière Banque Nationale
  - Mckenzie Financial Corporation

- Fraternité des Policiers
- Syndicat des employés municipaux des Bois-Francs
- Industrielle-Alliance
- Assurances American Home

ADOPTÉE

**5-1-2000 Adoption du règlement no 577-00**

Sur une proposition de Armand Verville, appuyée par Richard Pellerin, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 577-00 modifiant le règlement de zonage no 432-89 relativement aux zones M-27 et I-7.

ADOPTÉE

**6-1-2000 Entente relative à la fourniture d'un membre de la Sûreté du Québec à la Ville de Princeville**

ATTENDU la résolution 20-23-99 la demande au ministre de la Sécurité publique de prêter un membre de la Sûreté du Québec afin que celui-ci assume la direction par intérim du corps de police;

ATTENDU l'article 73.1 de la Loi de police;

Sur une proposition de France P. Couture, appuyée par Richard Pellerin, il est unanimement résolu d'autoriser le maire à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente relativement à la fourniture d'un membre de la Sûreté du Québec, et ce, avec le ministre de la Sécurité publique du Québec.

ADOPTÉE

**7-1-2000 Refoulement d'égouts**

Sur une proposition de Jean-Guy Beauvillier, appuyée par Jean-Marie St-Cyr, il est unanimement résolu de rembourser la réclamation de Annie Houde et Stéphane Grondin pour un refoulement d'égouts au 159 Rivard au montant de **1 190.67 \$**. Les propriétaires doivent installer un clapet de retenue. À défaut d'en installer un, les propriétaires ne pourront prétendre à une responsabilité de la Ville dans le cas d'un futur refoulement.

ADOPTÉE

**8-1-2000 Signalisation rue Gaulin**

Sur une proposition de Jean-marie St-Cyr, appuyée par Armand Verville, il est unanimement résolu d'interdire le stationnement sur la rue Gaulin, de la rue St- Jean-Baptiste à la rue Lavergne, du lundi au vendredi de 8h à 17h. Le surintendant des travaux publics est mandaté pour procéder à l'installation de la signalisation adéquate pour rendre effective la présente résolution.

ADOPTÉE

### **9-1-2000 Griefs de la Fraternité des Policiers de Princeville**

ATTENDU le dépôt de trois (3) griefs de la Fraternité des policiers de Princeville portant les numéros 99-16, 99-17 et 99-18;

Sur une proposition de France P. Couture, appuyée par Richard Pellerin, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville considère que les griefs 99-16 à 99-18 de la Fraternité des Policiers de Princeville sont non fondés en faits et en droit.

ADOPTÉE

### **10-1-2000 Association des Directeurs de police et de Pompiers du Québec**

Sur une proposition de Richard Pellerin, appuyée par France P. Couture, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville paye la cotisation annuelle 2000 à l'A.D.P.P.Q. au coût de 275 \$ du directeur du service de police.

ADOPTÉE

### **11-1-2000 Correspondance**

- a) Ministère des Affaires municipales – Confirmation de la Ministre qu'elle n'a reçu aucune opposition au projet de regroupement dans le délai prévu par la Loi. - Au dossier
- b) Roy, Pard, Gervais, Beaugard – Finalisation du dossier de la faillite « DYNAC ». – Au dossier
- c) Centre d'action bénévole de l'Érable inc.

ATTENDU sa grande implication dans la vie communautaire de Princeville depuis une vingtaine d'années;

ATTENDU que son dévouement, notamment au sein du service de pot-pote roulante, est apprécié des gens du milieu;

Sur une proposition de Jean-Marie St-Cyr, appuyée par Jean-Guy Beauvillier, il est unanimement résolu d'appuyer la candidature de Madame Yvelle Therrien dans la catégorie « Bénévole » du concours provincial « Hommage bénévolat -Québec »

ADOPTÉE

- d) Michel Gagné – Réclamation pour bris d'équipement d'éclairage de voiture – Transmis aux assurances.
- e) Réseau Environnement – Programme d'économie d'eau potable 2000 – Attendre nouvelle ville.
- f) Festival de l'Érable de Plessisville – Transmis aux loisirs.

g) Fondation des maladie du cœur

ATTENDU QU' à l'aube du nouveau millénaire, nous avons une responsabilité sociale d'aider à changer les faits : **À toutes les 27 minutes, quelqu'un meurt d'une maladie du cœur au Québec**, le temps est donc un facteur important et nous devons réagir maintenant;

ATTENDU QUE depuis plus de 45 ans, la Fondation des maladies du cœur du Québec et ses milliers de bénévoles s'emploient à enrayer le fléau que sont devenues les maladies cardiovasculaires et les accidents vasculaires cérébraux;

ATTENDU QUE grâce à la générosité des Québécois, la Fondation des maladies du cœur du Québec poursuit sa mission en appuyant de façon concrète la recherche et mettant sur pied des programmes de prévention-promotion de la santé. Par ses actions, la Fondation des maladies du cœur contribue à améliorer la qualité de vie et les chances de survie de tous nos concitoyens et concitoyennes;

Sur une proposition de Jean-marie St-Cyr, appuyée par Richard Pellerin, il est unanimement résolu de proclamer **Février, mois du cœur** et d'encourager les conseillers et toute la population à **contribuer à changer les faits**.

ADOPTÉE

**12-1-2000 Divers**

- a) Le conseiller Jean-marie St-Cyr s'interroge sur le fait que le luminaire coin St-Jean-Baptiste et St-Jacques est éteint. Le surintendant lui répond qu'à cause des nouveaux lampadaires on l'avait éteint pour en voir l'effet.

**13-1-2000 Période de questions**

Tel que prévue au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

**14-1-2000 Levée de la séance**

Sur une proposition de Jean-Marie St-Cyr, appuyée par Richard Pellerin, la séance est unanimement levée.

ADOPTÉE

---

Mario Juaire,  
Secrétaire-trésorier

---

Raymond St-Pierre  
Maire

